

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 013-481/16/BM

**■ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal pour la Culture et les Arts de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts pour la réalisation des fouilles archéologiques sur le site de Saint-Blaise sur le Territoire du Pays de Martigues
MET 16/748/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la gestion du site archéologique de Saint-Blaise sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues fusionnée au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016, a engagé un programme de fouille triennale 2014-2016 autour de la chapelle romane de Saint-Blaise. Cette année le programme de fouille aura lieu durant la période du 27 juin au 29 juillet 2016.

L'Office Municipal pour la Culture et les Arts de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts assure pour la deuxième année consécutive la logistique des huit bénévoles fouilleurs provenant de toute la France notamment en ce qui concerne l'hébergement, la nourriture et les déplacements.

Conformément à l'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans préjudice de l'article L.5217-2, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce les compétences qui étaient, à la date de sa création, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale fusionnés en vertu du I de l'article L.5218-1 du présent Code. Par conséquent, il appartient désormais à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de se prononcer sur le soutien accordé à l'Office Municipal pour la Culture et les Arts de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Dans ce cadre, afin d'aider l'Office Municipal pour la Culture et les Arts de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts à mettre en œuvre cette opération de fouille qui permettra de valoriser la richesse archéologique du site de Saint-Blaise, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 3 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 24 juin 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'Office Municipal pour la Culture et les Arts de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Nature 6745-Fonction 312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016